



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 21 juillet 2025

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Modification du plan de financement - Projet phase 1 : requalification urbaine du secteur de Toga, démantèlement de l'ancienne Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP)

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Modification du plan de financement - Projet phase 1 : requalification urbaine du secteur de Toga, démantèlement de l'ancienne Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant le projet de requalification urbaine du secteur de Toga et notamment sa phase 1 qui concerne la démolition et le démantèlement de l'ancienne STEP (terre-plein du port de commerce) ;

Considérant que le projet de démantèlement de l'ancienne STEP est inscrit dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC signée le 26 avril 2021 ;

Considérant la participation de l'État au titre du PTIC à hauteur de 70%, soit 1 176 000,00 € HT ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La modification du plan de financement - Projet phase 1 : requalification urbaine du secteur de Toga, démantèlement de l'ancienne Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP), comme suit :

Plan de financement global :

Dépenses en € HT			1 850 000 €
Recettes	État - PTIC	63,57 %	1 176 000 €
	État - Fonds Vert	7,35 %	136 000 €
	Autofinancement CAB	29,08 %	508 000 €

Plan de financement prévisionnel décomposé par phases :

Phase étude :

Dépenses en € HT			170 000 €
Recettes	État - Fonds Vert	80,00%	136 000 €
	Autofinancement CAB	20,00%	34 000 €

Phase travaux :

Dépenses en € HT			1 680 000 €
Recettes	État - PTIC	70,00%	1 176 000 €
	Autofinancement CAB	30,00%	504 000 €

Bureau du 21 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250721-BUR-AG-25-100-DE
Date de télétransmission : 06/08/2025
Date de réception préfecture : 06/08/2025

OBJET : Modification du plan de financement - Projet phase 1 : requalification urbaine du secteur de Toga, démantèlement de l'ancienne Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP)

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ces demandes de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Pozzo Di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr